

Conseil Municipal du 15 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations

D 2-2/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE (à partir de 19h02), M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT.

Absents ayant donné procuration :

Mme YAP ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M. THIBAUT

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. RICHER

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA

Mme ATTINAULT ayant donné procuration à M. RENOUF

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

La Collectivité doit, pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire, disposer d'un document retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure.

Ce document prend la forme d'un tableau des effectifs des emplois permanents.

Le tableau des effectifs est mis à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R. 2313-3 et L. 2313-1 ;

Vu les délibérations relatives aux créations d'emplois,

Vu l'avis du Conseil Social Territorial en date du 27 septembre 2024,

Mise à jour du
tableau des
effectifs des
emplois
permanents au 1^{er}
novembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Absent : 0

Excusés-représentés : 7

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Considérant la nécessité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents actualisé,

Vu le tableau des effectifs permanents joint en annexe,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- MET à jour le tableau des effectifs des emplois permanents de la Collectivité à la date du 1^{er} novembre 2024
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX